

Impact de la crise et de l'austérité sur les femmes : des raisons de s'indigner et se mobiliser

Christiane Marty – novembre 2011

La crise financière, économique et sociale a des effets très négatifs sur l'ensemble des sociétés, mais elle a des répercussions particulièrement préjudiciables sur les femmes, dans le marché du travail comme dans la vie privée. Partout en effet, on le verra dans ce qui suit, les femmes sont davantage exposées à la précarité de l'emploi, au licenciement, à la pauvreté et moins couvertes par les systèmes de protection sociale. Dans les périodes de récession, les personnes déjà menacées de pauvreté, en majorité des femmes, sont encore plus vulnérables, notamment celles qui sont confrontées à des discriminations multiples : mères célibataires, jeunes, seniors, immigré-es, minorités ethniques,...

Les politiques d'austérité mises en place en Europe font payer la crise aux salarié-es, retraité-es, chômeurs et chômeuses, etc. en épargnant les responsables que sont les grandes banques et la finance. Injustice supplémentaire : ces politiques, en ignorant toute analyse des effets différenciés de la crise sur les hommes et les femmes, non seulement ne font rien pour les corriger, mais les aggravent. Les coupes dans les budgets publics auront pour effet d'accroître les inégalités, le chômage des femmes, la féminisation de la pauvreté, la précarisation de l'emploi, en particulier de celui des femmes, leur travail invisible dans la sphère domestique. À l'inefficacité des mesures gouvernementales, s'ajoute donc leur caractère doublement injuste.

Ce texte se propose d'explicitier les éléments qui précèdent, en particulier pour les pays européens et avec un éclairage particulier sur la France. C'est un premier travail de cadrage, qui ne prétend pas à l'exhaustivité et demande à être approfondi. Les effets de l'austérité dans certains domaines sont traités de manière plus élaborée, d'autres ne sont décrits que de manière générique, par manque de données sexuées. Il est indispensable de faire connaître ce constat, non pas pour poser les femmes comme victimes, mais parce qu'il montre très fortement l'injustice de politiques qui frappent plus durement les populations déjà en situation inégalitaire. Le potentiel de mobilisation des femmes, mais aussi celui des hommes, sera d'autant plus fort que l'analyse des plans d'austérité et leurs effets sexués seront connus de tous. Les femmes sont des actrices incontournables dans les mouvements sociaux et dans la construction d'alternatives aux politiques actuelles. Elles doivent prendre toute leur place pour faire entendre leurs points de vue et leurs propositions.

Dire que les femmes doivent faire entendre leurs points de vue et leurs propositions, loin de renvoyer à une position essentialiste, ne fait qu'acter une réalité : le fait d'assumer les fonctions de responsabilité familiale, prise en charge des enfants et personnes dépendantes, et plus généralement de l'économie des soins, amène à mesurer directement les carences ou les régressions dans le domaine des services publics, de la protection sociale et de la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux. Si, pour reprendre une maxime connue, l'existence détermine la conscience, les femmes peuvent avoir un angle de vue et des priorités différentes dans les réponses à apporter à la situation actuelle, dans les choix du contenu de la production, la manière d'organiser les soins (le care), la sécurité sociale, le bien-être collectif, et la participation démocratique des citoyens aux décisions.

Face à l'ampleur et la persistance des inégalités entre les sexes, face à l'impact très négatif de la crise, à ses effets sur les inégalités, et compte tenu de l'inefficacité des politiques menées, les alternatives à construire visent à garantir la justice économique et sociale et l'égalité entre les sexes... qui est une des meilleures mesures du niveau de progrès atteint par une société.

La crise touche plus particulièrement les femmes

En France comme partout, les hommes et les femmes n'ont pas la même place sur le marché du travail et dans la sphère privée, en raison des inégalités entre les sexes : surreprésentation des femmes dans les emplois informels, précaires et les bas salaires, et sous-représentation à tous les niveaux du processus de décision dans le domaine économique. Du fait de cette différence de situation, la crise a des impacts différents sur les hommes et les femmes.

Les femmes sont plus durement touchées, de diverses manières : c'est un constat fait par des organismes internationaux comme la Confédération syndicale internationale (CSI), européens comme la Confédération européenne des syndicats (CES), l'Institut européen pour l'égalité de genre, et par le Parlement Européen, pour n'en citer que quelques-uns. La crise « *ne fait qu'aggraver la position traditionnellement défavorisée des femmes* » observe la CSI dans un rapport de mars 2011¹ « *Vivre dans l'insécurité économique : les femmes et le travail précaire* » qui dresse un sombre tableau de la situation des femmes dans le contexte de crise. La CSI rappelle que la première phase de la crise, qui a laissé 27 millions de personnes sans travail, a été bien renseignée, mais elle insiste sur l'existence d'une seconde vague de répercussions sur l'emploi, qui affecte particulièrement les femmes et qui pourtant est très peu reflétée dans les statistiques officielles ou les politiques gouvernementales. « *L'impact de la crise sur l'emploi des femmes tend à être sous-évalué et ne fait jamais la une des journaux. Pourtant d'une manière générale, les femmes sont les premières concernées par l'insécurité et la précarité croissantes de l'emploi.* » Le rapport attire aussi l'attention sur le fait que les indicateurs standards et les données utilisées pour mesurer l'évolution des marchés du travail ne parviennent pas à saisir l'ampleur de l'augmentation de l'insécurité économique qui frappent les femmes, et que les données spécifiques sur la situation des femmes font trop souvent défaut.

La Commission européenne elle-même, qui n'en est plus à un paradoxe près, note en termes subtils que « *la crise actuelle fait craindre que les progrès accomplis en matière d'égalité entre les femmes et les hommes soient en danger et que les effets de la récession risquent de toucher particulièrement les femmes* ».

Conséquences de la crise sur l'emploi

Même si la situation varie selon les pays et les secteurs d'activité, l'impact de la crise sur l'emploi présente de grandes tendances au niveau mondial : augmentation du niveau du chômage, fort développement de l'emploi précaire et informel ainsi que du nombre de travailleurs-euses pauvres, limitation globale de la progression salariale - voire baisse des salaires. Examinons ces tendances et leur dimension genrée.

¹ Rapport de la CSI « *Vivre dans l'insécurité économique : les femmes et le travail précaire* » mars 2011. Téléchargeable sur : http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/Women_8_march_FR.pdf

Chômage et sous-emploi

Au niveau mondial, selon le Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage des hommes a progressé entre 2007 et 2009 de 0,8 point en passant de 5,5 à 6,3%, et celui des femmes a progressé d'un point en passant de 6 à 7%. En 2010, les niveaux de chômage se sont rapprochés, avec un taux de 6,5 % pour les femmes et 6 % pour les hommes. La CSI note que les statistiques du chômage indiquent globalement que l'impact de la crise sur le chômage a été à peu près aussi négatif pour les hommes que pour les femmes, mais que « *le faible taux d'emploi des femmes, leur concentration dans des formes d'emploi peu rémunérées, informelles ou vulnérables et l'insuffisance de leur protection sociale font qu'elles sont plus exposées aux crises que les hommes* ».

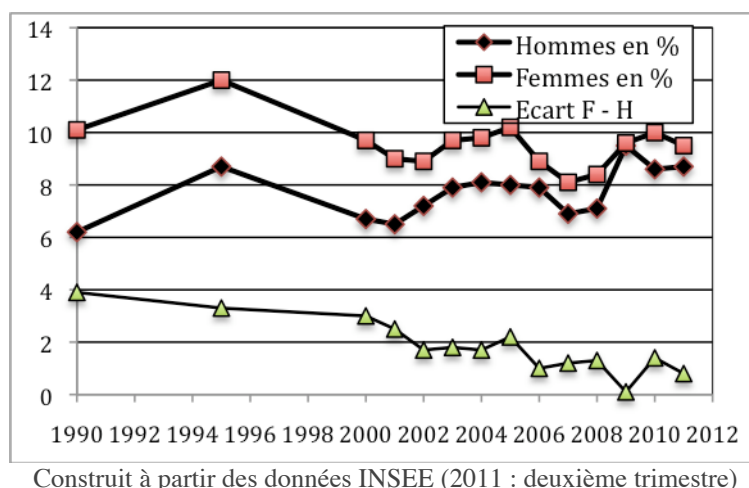
Dans les pays industrialisés, ce sont les secteurs où les hommes sont majoritaires qui ont d'abord été durement touchés par la crise : le bâtiment, l'industrie automobile, les transports. (Remarquons aussi que ce sont ces secteurs d'emploi à dominance masculine où se sont concentrés les plans de relance économique). La progression du taux de chômage a donc été entre 2007 et 2010 en moyenne plus forte pour les hommes, et leur chômage a même dépassé celui des femmes. Il est en effet passé de 5,5 à 9,3 %, soit une augmentation de 3,8 points, celui des femmes de 6 à 8,2 % soit + 2,2 points (chiffres de l'Organisation Internationale du Travail, OIT).

Dans ces pays, les femmes à temps partiel ont subi des réductions de la durée du travail et de la rémunération. Mais les statistiques sur le chômage qui sont publiées ne rendent pas compte de cette tendance parce qu'elles définissent comme demandeurs d'emploi les personnes sans emploi qui recherchent un emploi (catégorie A). Les personnes sous employées (catégories B et C : en « activité réduite », personnes qui souhaiteraient travailler plus), majoritairement des femmes, n'apparaissent donc pas dans les chiffres officiels du chômage. Par ailleurs, on constate que, dans certains pays, les femmes se retirent de la population active en réaction à l'absence d'emploi. Ce qui contribue également à une sous-évaluation des effets de la crise sur le chômage des femmes.

Dans l'Union européenne (UE) à 27, les taux de chômage des femmes et des hommes se sont rejoins en 2009 : l'écart entre les deux taux, qui était en 2000 de 3 points en défaveur des femmes, a décru, s'est annulé en 2009 et reste nul en 2010 : le niveau de chômage se situe à 9,6 % pour les hommes comme les femmes. Ces moyennes pour l'UE masque des situations variées : le chômage des femmes est encore supérieur à celui des hommes dans des pays comme la Grèce où l'écart entre les taux atteint 6 points, l'Italie et le Portugal (2 points), la France, l'Espagne ou la Belgique (1 point). La première phase de la crise, qui a vu une plus forte dégradation de l'emploi des hommes, a été suivie par une seconde phase où ce sont les secteurs à dominante féminine qui ont été touchés : le secteur public, le secteur des services, la santé, l'éducation, ...

En ce qui concerne la France, les taux de chômage des hommes et des femmes se sont également rejoins en 2009, mais dès 2010, le taux de chômage des femmes est redevenu supérieur à celui des hommes, et ceci à la fois selon le BIT et l'Insee (graphe ci-dessous).

France : Évolution du taux de chômage des hommes et des femmes, écart entre les deux taux



Évolution du chômage ou du nombre de demandeurs d'emploi, les résultats sont similaires. En septembre 2011, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans emploi) était en augmentation sur un an de 0,9 % pour les hommes contre 5,4 % pour les femmes. Pour les catégories A, B et C (cumul sans emploi et activité réduite), cette augmentation sur un an est de 6,4 % pour les femmes contre 2,7 % pour les hommes.

Comme l'a analysé Françoise Milewski², le chômage des hommes a augmenté plus précocement et plus vite que celui des femmes en début de crise, mais un rattrapage a eu lieu en 2009-2010. Mais surtout, on ne peut pas se satisfaire d'observer l'évolution du chômage en l'opposant à l'emploi, en occultant l'évolution du temps partiel qui est du chômage partiel. Les femmes ont été moins touchées par les pertes d'emploi que par l'accroissement du sous-emploi à travers l'emploi à temps partiel. Le taux d'emploi des femmes à temps partiel a augmenté, en même temps qu'augmentait fortement le chômage des femmes en activité réduite (catégories B et C des statistiques du chômage). F. Milewski note que la crise a renforcé les tendances précédentes du marché du travail, et le temps partiel a joué un rôle d'amortisseur pour les femmes.

Remarquons en passant que même la Commission européenne parle maintenant dans ses communications de chômage partiel en référence à l'emploi à temps partiel ! Ce qui est à la fois très significatif mais aussi paradoxal quand on connaît le rôle des institutions européennes dans le développement du temps partiel conçu comme une forme d'emploi répondant aux besoins des femmes. Dans son rapport de 2010 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la Commission note : « *il est important de prêter une attention toute particulière à l'évolution des taux de chômage pendant la récession, mais il ne faut pas perdre de vue d'autres tendances, moins visibles, comme la surreprésentation des femmes parmi... les chômeurs à temps partiel (c'est-à-dire les travailleurs à temps partiel qui aimeraient augmenter leur temps de travail), qui ne sont pas nécessairement enregistrés comme chômeurs.* » Voilà qui est bien dit, mais reste jusqu'à présent un vœu pieu.

En plus de l'augmentation de l'emploi à temps partiel, la crise a entraîné en Europe la multiplication des contrats précaires, aux horaires courts et très bas salaires qui concernent

² *Chômage et emploi des femmes dans la crise en France*, Françoise Milewski, Lettre de l'OFCE (mai 2010). <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/lettres/318.pdf>.

majoritairement les femmes. Concernant l'indemnisation du chômage, le chômage partiel des hommes et des femmes n'est pas traité de la même manière. En France, dans l'industrie automobile, les hommes subissant une réduction de leur activité ont bénéficié de mesures d'indemnisation. Mais rien n'a été prévu pour atténuer les effets de la réduction de la durée de temps de travail des femmes à temps partiel. Cela renvoie à la persistance de l'idée selon laquelle le chômage des hommes est plus grave que celui des femmes. D'ailleurs, les données montrent que d'une manière générale les hommes sont indemnisés dans une proportion supérieure aux femmes. Fin 2009, selon Pôle Emploi, 64,1% des hommes au chômage sont indemnisés contre 56,9% des femmes.

Salaires

La crise économique et financière a également affecté les personnes qui ont conservé leur emploi : au niveau global, l'OIT constate dans son Rapport mondial sur les salaires³ que la croissance des salaires a été divisée par deux pendant les années 2008 et 2009, ce qui a fortement érodé le pouvoir d'achat des salarié-es et leur bien être. Les conséquences sont évidemment plus graves pour les travailleurs aux bas salaires qui peuvent facilement basculer dans la pauvreté... Or, comme le rappelle le rapport, la surreprésentation des femmes dans les emplois à bas salaires est une caractéristique universelle des marchés du travail. Les femmes constituent même en absolu la majorité des employés à bas salaire dans la plupart des pays, alors que leur taux de participation au marché du travail est habituellement plus bas.

Développement de l'emploi précaire et informel

Le recours au travail précaire⁴ et informel a considérablement augmenté du fait de la crise dans pratiquement tous les pays du monde. Il ne s'agit pas simplement d'une réponse de court terme à des problèmes économiques conjoncturels, mais bien d'une accélération d'une tendance de fond qui fait du processus « d'informalisation » du travail la caractéristique principale de tous les marchés de l'emploi. Cette tendance touche bien davantage les femmes partout dans le monde, et en particulier les femmes migrantes. Le BIT alerte sur le fait que les femmes sont majoritaires dans le secteur informel, dans l'emploi vulnérable, le travail à temps partiel, et aussi qu'elles sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes pour un travail de valeur égale et ont un accès limité aux prestations sociales.

Malgré l'insuffisance de données sexuées à l'échelon mondial sur les personnes ayant un travail précaire, les analyses de terrain qui ont été menées dans divers pays ou les témoignages d'organisations internationales de travailleurs convergent pour indiquer la surreprésentation des femmes dans cette forme de travail. La CSI remarque⁵ que cette surreprésentation des femmes « *sape leurs droits, perpétue les inégalités entre les sexes dans la société et limite les perspectives de progrès économique durable* ». La Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM) et l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture et de l'hôtellerie-restauration (UITA) constatent que dans les entreprises de leurs secteurs, les emplois détenus par les

³ OIT- Rapport mondial sur les salaires de 2010.

⁴ Par emploi précaire, la CSI entend des formes de travail non-permanent, temporaire, occasionnel, incertain et aléatoire. Les travailleurs concernés ne bénéficient pas de la protection qu'offre la législation du travail et la sécurité sociale. Les travailleuses précaires sont souvent privées des dispositions relatives à la protection durant la grossesse et au congé de maternité, ainsi que d'autres formes majeures de protection sociale.

⁵ Rapport déjà cité.

femmes sont plus précaires en général, avec une sécurité moindre, des salaires moins élevés, peu de prestations et une moins bonne protection sociale que les hommes. Elles analysent que le travail précaire « *devient très rapidement l'obstacle majeur au respect des droits des travailleurs, et particulièrement des femmes* ».

Obstacle aux droits des travailleuses, l'emploi précaire est aussi identifié par une étude⁶ de Global Union Research Network (GURN) comme « *un facteur clé des écarts de salaires entre femmes et hommes* » : les réponses politiques pour lutter contre la précarisation doivent se concentrer sur le genre.

Le Parlement européen reprend lui aussi cette analyse dans deux résolutions⁷ votées en juin et en octobre 2010. Il souhaite attirer l'attention du Conseil européen, de la Commission et des États membres sur le fait que la situation n'a pas reçu, jusqu'ici, l'attention qu'elle mérite : « *la crise financière et économique en Europe a des répercussions particulièrement négatives sur les femmes, davantage exposées à la précarité de l'emploi et au licenciement et moins couvertes par les systèmes de protection sociale.* » Il est dommage que de telles résolutions ne soient suivis d'aucun effet, ce qui interroge sur le pouvoir réel du Parlement européen.

Le rapport de la CES de juin 2011 fait lui aussi un constat alarmant sur l'évolution des conditions de travail des femmes en Europe, en termes de temps de travail, salaires, et contrats. Il note que les emplois féminins se sont encore précarisés. On assiste à un développement du travail au noir. En Turquie par exemple, 58 % des femmes et 38 % des hommes exercent une profession sans être déclarés et ne bénéficient donc d'aucune couverture maladie, ni d'assurance en cas d'accident. De manière générale, il y a partout une augmentation de la charge de travail, de la pression et du stress, du harcèlement moral et psychologique. Le nombre de travailleuses non déclarées a sensiblement augmenté, en particulier dans le secteur domestique.

La surreprésentation des femmes dans l'emploi précaire est due à un ensemble de raisons, dont l'exposé n'entre pas dans le cadre de ce papier. Mais l'une de ces raisons tient au fait que les femmes assument toujours l'essentiel des charges domestiques et parentales, de l'aide aux personnes dépendantes. Elles sont alors conduites à être moins regardantes en terme d'emploi, à accepter un travail à temps partiel ou faiblement rémunéré. Lorsque les baisses de dépenses publiques, comme on le verra plus loin, s'appliquent aux services de garde d'enfants, services aux personnes ou services de santé, les contraintes qui pèsent sur les femmes ne font que s'amplifier.

Augmentation de la pauvreté

L'augmentation de la pauvreté touche les personnes en emploi comme hors emploi. Selon l'OIT, le nombre de travailleurs pauvres⁸ s'est globalement « *accru de 40 millions par rapport aux prévisions d'avant la crise, et en 2009 la ventilation par sexe pour la catégorie "emplois vulnérables" montre que 48,9 % d'hommes et 51,8 % de femmes ont dû faire face à*

⁶ Moving from Precarious Employment to Decent Work, John Evans et Euan Gibb, 2009.

⁷ Parlement européen, Résolution du 17 juin 2010 sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière. Et résolution du 19 octobre 2010 sur les salariées en situation de travail précaire.

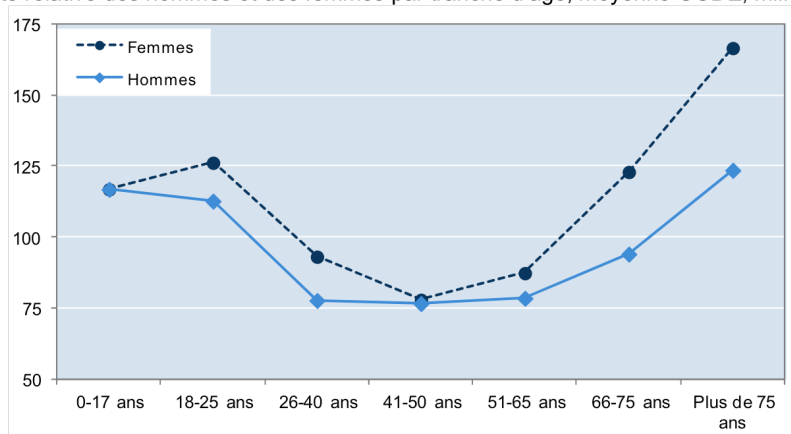
⁸ La notion de pauvreté est l'objet de nombreux débats. Le seuil de la pauvreté vue sous l'angle monétaire est en général défini à 60% du revenu médian. Les travailleurs pauvres sont définis par le fait qu'ils travaillent et qu'ils sont membres de ménages pauvres.

l'énorme défi de la précarité. »

Partout, ce sont les plus pauvres et donc les femmes, qui sont le plus durement touchées. « *Bien que la crise économique ait démarré dans les pays développés, ce sont les populations pauvres et vulnérables des pays en voie de développement, en particulier les femmes, qui souffrent de l'impact et des conséquences de la crise* » (BIT 2011). « *La crise a fait suite aux augmentations de prix dans l'alimentation qui avait déjà touché les femmes et leurs enfants dans les pays pauvres. Les femmes et les filles sont rendues très vulnérables aux effets de la crise du fait d'un faible niveau d'éducation.* »

Le Parlement européen constate que « *la pauvreté féminine reste dissimulée dans les statistiques et les régimes de sécurité sociale* ». D'après le rapport annuel de 2010 de la Commission sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la pauvreté est l'un des domaines où les écarts entre hommes et femmes persistent ; les femmes sont plus exposées au risque de pauvreté et subissent différemment l'exclusion sociale, en particulier les femmes âgées dont le risque de pauvreté s'élève en 2008 à 22 %, contre 16 % pour les hommes âgés, les mères célibataires dont le risque de pauvreté est de 35 % et d'autres catégories de femmes comme les femmes souffrant de handicaps ou appartenant à une minorité ethnique.

Risque de pauvreté relative des hommes et des femmes par tranche d'âge, moyenne OCDE, milieu des années 2000



Note : le risque de pauvreté relative est le taux de pauvreté spécifique à l'âge des hommes et des femmes rapporté au taux de pauvreté de la population dans son ensemble et multiplié par 100.

En France, les organisations humanitaires relèvent une part croissante de femmes dans les personnes en situation de pauvreté. Dès 2009, dans son rapport annuel, le Secours catholique a démontré une féminisation de la pauvreté et de la précarité et attiré l'attention sur la situation des jeunes mères seules en emploi précaire.

Face à la crise, des politiques d'austérité inefficaces et injustes

Les dettes publiques des États ont explosé sous l'effet des plans de sauvetage massifs de la finance menés par les gouvernements, de la récession provoquée par la crise et des baisses des recettes fiscales, en France comme dans de nombreux pays européens (dues notamment aux cadeaux fiscaux aux plus riches et aux entreprises). Sous la pression des marchés financiers qui veulent s'assurer de la capacité des gouvernements de rembourser leur dette, ces derniers mettent en place des plans d'austérité drastiques. Appliquées simultanément et massivement à l'ensemble des pays européens, ces politiques ne peuvent qu'entraîner une récession aggravée

qui aboutira à abaisser encore les recettes fiscales. Les déficits publics augmenteront, à l'opposé de l'objectif visé. En plus d'être économiquement incohérentes, ces politiques sont inacceptables du point de vue social. Elles vont accentuer la gravité des effets de la crise sur les populations. En outre, en ignorant toute analyse des effets différenciés de la crise sur les hommes et les femmes, elles risquent fort d'aggraver encore les inégalités.

Les principaux leviers actionnés par les différents plans d'austérité en Europe concernent la diminution des dépenses de l'État, de la fonction publique et de la protection sociale et l'augmentation des recettes à travers la fiscalité. Ce qui suit présente de manière générique les effets en cours ou attendus des différentes lignes de coupes budgétaires en Europe, avec quelques développements pour la France.

Coupes dans les dépenses publiques

Alors que les pays ayant un plus fort niveau de protection sociale et de services publics ont mieux amorti le choc de la crise⁹, mieux résisté à la récession et à la montée de la pauvreté liée à l'augmentation du chômage et du sous-emploi, ce sont précisément ces bases de l'État social qui sont ciblées par les restrictions budgétaires ! Le secteur public subit des réductions du nombre d'emplois et/ou du montant des rémunérations des fonctionnaires. Les femmes sont concernées à double titre : d'abord en tant que principales employées par le secteur public, ensuite en tant que principales bénéficiaires des services publics.

Baisse des effectifs du secteur public et des rémunérations

Plus d'une quinzaine de pays de l'UE ont mis en place de telles mesures. En octobre 2010, le Parlement européen attire l'attention sur le fait que « *le chômage féminin risque d'augmenter de manière disproportionnée du fait des coupes budgétaires annoncées dans le secteur public, étant donné que les femmes sont employées de manière particulièrement importante dans l'éducation, la santé et les services sociaux* ».

La fonction publique est en effet très largement féminine dans la plupart des pays. Au Royaume-Uni, les femmes représentent 65 % des employés du secteur public... et elles supporteront l'essentiel des 400 000 suppressions de postes annoncées pour les quatre prochaines années. La British Fawcett Society¹⁰ relève que, l'écart de salaires entre les sexes étant deux fois plus élevé dans le secteur privé (20,8 %) que dans le secteur public (11,6 %), les mesures gouvernementales aboutiront à creuser davantage cet écart. Une évaluation a été faite, qui estime que sur les 8 milliards de Livres Sterling d'économies réalisées à travers des mesures sur la fiscalité et la protection sociale, 70 % seront prélevés dans les poches des femmes¹¹.

En France, la règle appliquée est le non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux (règle du « un sur deux »). Sur l'ensemble de la période 2008-2012, l'État aura ainsi supprimé près de 150 000 équivalents temps plein dans la fonction publique d'État, ce qui se traduit par des embauches moins nombreuses. L'éducation nationale ou l'action sociale embauchaient habituellement beaucoup de jeunes femmes diplômées. On constate déjà une forte augmentation du taux de chômage des jeunes femmes (moins de 25 ans), dont l'évolution se distingue sensiblement de celle des jeunes hommes : entre début 2008 et début 2011,

⁹ Voir notamment le dossier de l'Ires de novembre 2010, L'État social à l'épreuve de l'austérité.

¹⁰ Une des plus anciennes organisations britanniques pour les droits des femmes.

¹¹ Rapport de la CSI, mars 2011.

augmentation de 7,2 points du taux de chômage pour les femmes, contre 4,5 points pour les hommes. Les jeunes femmes devraient pourtant en théorie tirer avantage de leur meilleure formation pour leur insertion professionnelle, mais dans les faits ce n'est pas du tout le cas.

Outre le gel ou la baisse du nombre d'emplois dans le secteur public, plusieurs États ont appliqué des baisses de salaires pour les fonctionnaires¹² : baisse de 5% en Espagne ou au Danemark, 10 % en République Tchèque, de 12 % en Lituanie, 5 à 15% en Irlande, de 20% en Lettonie, et même 25% en Roumanie, au Portugal et en Grèce. En France, les rémunérations des fonctionnaires ont été gelées.

Rabotage de la protection sociale et des services sociaux : femmes principales concernées

Presque partout en Europe, les budgets de la protection sociale subissent des réductions drastiques, associant au choix des diminutions des montants ou des durées des allocations chômage, des aides aux familles, de l'allocation maternité, des prestations aux personnes dépendantes ou invalides des allocations sociales. De même, les réductions frappent des services essentiels tels que la garde d'enfants (crèches, haltes garderies,...), les services sociaux et services de santé. En France, ce sont aussi des classes de maternelles qui disparaissent, des maternités et des centres IVG qui ferment. Alors que le nombre de personnes dépendantes s'accroît, les budgets qui y sont consacrés au mieux stagnent voire sont amputés.

En France, le gouvernement Sarkozy avait fait de la dépendance le grand chantier de 2011. Mais à la mi-2011, le premier ministre a annoncé le report de cette réforme à 2012, officiellement dans le cadre du plan de réduction des déficits, et assurément pour des considérations électorales. Ce report ne peut pas être considéré comme une bonne nouvelle, en y voyant seulement une nouvelle régression évitée. La situation actuelle est en effet intenable, de plusieurs points de vue mais en particulier pour les aidants familiaux des personnes dépendantes – aidants qui sont des femmes pour les deux tiers -, et qui assument une charge très lourde¹³. Cette charge n'est ni suffisamment soulignée, ni suffisamment prise en compte. Elle les pénalise pourtant dans leur emploi - du fait de fréquents passages à temps partiel ou même retraits de l'emploi -, leur santé (les associations du secteur attirent l'attention sur l'épuisement des aidant-es), leur niveau de vie et plus largement leur autonomie. De nombreuses personnes dépendantes se trouvent en situation de pauvreté. Non seulement aucune mesure positive n'est prise, mais le premier ministre a décidé en novembre 2011 la baisse relative des prestations sociales, dont celles aux personnes dépendantes, en supprimant l'indexation de leur montant sur l'inflation.

Les coupes budgétaires dans la protection sociale concernent plus particulièrement les femmes, dans la mesure où elles assument toujours le rôle de responsables principales de la famille. Du fait de leur situation souvent caractérisée, on l'a vu, par un emploi précaire et un bas salaire, les réductions dans les services publics ou le montant des prestations limitent d'autant leurs capacités à nourrir, éduquer et veiller au bien-être de leurs enfants et de leurs

¹² Ces données sont un état des lieux partiels et à la date de fin 2010.

¹³ « Prise en charge de la dépendance : un double enjeu pour les femmes »- mai 2011- Christiane Marty- <http://gesd.free.fr/enjeu2f.pdf>

proches, ou à s'occuper de personnes dépendantes ou invalides dont la collectivité se désengage. L'absence ou le manque de politiques de soins conduit à l'augmentation de l'emploi de femmes migrantes à domicile, sans accès à une protection sociale suffisante, ou même travaillant clandestinement.

On peut facilement anticiper les effets de telles politiques d'austérité, car elles sont similaires à celles qui ont été imposées par le FMI dans les années 1980 aux pays en développement pour assurer leur capacité à rembourser leur dette. Les conséquences ont été très négatives pour les femmes : obligées d'assurer les services qui n'étaient plus pris en charge par l'État et la collectivité, elles ont vu leur temps de travail dans la sphère privée fortement s'allonger, souvent au détriment d'un travail rémunéré.

Les effets se ressentent aussi dans la sphère professionnelle. L'European Institute for Gender Equality (EIGE) constate que les coupes budgétaires dans les services de soin, les prestations familiales, les congés de maternité, les congés parentaux rendent plus difficile pour les femmes la fameuse « conciliation entre vie familiale et professionnelle » (il s'agit plutôt de cumul que de conciliation), avec une charge accrue du travail non rémunéré qui renforce les inégalités de genre dans le marché du travail et dans l'usage du temps.

Attaques sur les retraites

Les mesures sur les retraites viennent compléter la panoplie du parfait plan d'austérité. Presque tous les pays européens ont initié récemment des « réformes » dans leur système de retraite. La tendance générale est à une privatisation des pensions, favorisée par le retrait de l'État social, et à un renforcement du lien entre montant des cotisations versées et montant de la pension. Ce renforcement découle du recul des mécanismes correcteurs (comme les bonifications liées à la prise en charge des enfants, le seuil minimum pour les pensions, ...) qui avaient une fonction de redistribution au niveau des pensions et qui atténuaient les effets négatifs sur les pensions des femmes de leur investissement vis à vis des enfants. Partout en effet, elles ont en moyenne des montants de pension inférieurs à ceux des hommes, et souvent très faibles du fait de carrières interrompues, de périodes à temps partiel et de bas salaires. Les mécanismes correcteurs, indispensables, sont notoirement insuffisants puisque les inégalités moyennes entre hommes et femmes se retrouvent amplifiées lorsque l'on passe des salaires aux pensions (en France, la pension moyenne des femmes, tout compris, ne représente que 62% de celle des hommes¹⁴, alors que leur salaire moyen représente 80% de celui des hommes)... Or la tendance est à la diminution de ces mécanismes !

Le renforcement du lien entre cotisations versées et montant de la pension signifie la pénalisation globale des femmes : le montant de leur pension ne pourra que baisser, ce qui aura pour conséquence d'exposer davantage de femmes encore à la pauvreté. La Commission européenne acte d'ailleurs que « *la paupérisation menace les retraités, et que les femmes âgées constituent un des groupes les plus exposés au risque de pauvreté* » Ce risque, élevé pour les plus de 65 ans, est significativement plus fort pour les femmes que pour les hommes (22% contre 16%). La Commission démontre sa capacité à dicter la doctrine en même temps qu'elle semble en déplorer ses conséquences !

La tendance des différentes réformes de retraite est également à l'alignement de l'âge de départ des femmes sur celui des hommes dans les pays où ils étaient différents. C'est le cas au

¹⁴ Drees, chiffres de 2004.

Portugal et en Italie avec un passage de 62 à 67 ans de l'âge de départ pour les femmes, en Grande-Bretagne où la différence entre les femmes (60 ans) et les hommes (65 ans) sera supprimée en 2020, en Grèce, Lituanie, Pologne, Roumanie, etc. Selon les pays, les montants des pensions sont gelés ou diminués, les durées nécessaires de cotisation s'allongent, signifiant des difficultés plus grandes pour les femmes car beaucoup n'arrivent déjà pas aujourd'hui à réunir une carrière complète.

La « réforme » menée en France en 2010 dans la même ligne que les précédentes, poursuit et amplifie la régression¹⁵. Les mesures d'allongement de durée de cotisation signifient une baisse des pensions pour tous, mais elles touchent de manière disproportionnée les femmes : une proportion beaucoup plus forte de femmes que d'hommes devra soit prendre sa retraite à un âge plus tardif (avec les difficultés notoires d'emploi des seniors), soit subir une décote plus forte, puisqu'elles sont en moyenne encore plus loin que les hommes de la durée exigée. De même le recul de l'âge dit du taux plein, de 65 à 67 ans concerne au premier plan les personnes ayant des durées validées insuffisantes et qui attendent souvent l'âge de 65 ans afin de ne pas subir une décote de leur pension, très pénalisante. Parmi ces personnes, les femmes sont surreprésentées.

Les difficultés à venir sont un motif de préoccupation. Selon une étude menée par le groupe bancaire HSBC en 2011 auprès de 17 000 personnes dans 17 pays, les femmes européennes s'inquiètent plus que les hommes pour l'avenir de leurs retraites, les Françaises en particulier. Parmi les quinquagénaires, elles sont 58% à associer la retraite au terme « difficultés financières » contre seulement 36% des hommes. Un sondage de l'association Femmes et Qualité de vie au niveau européen indique que les préoccupations des femmes concernent la crise économique avec ses conséquences en terme de pouvoir d'achat, de manque de structures de crèches et structures de soin, l'absence d'aides sociales aux familles et la précarité de leur emploi, souvent non déclaré. Préoccupations malheureusement bien fondées...

Enfin, autre budget amputé du fait de la rigueur, celui des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes qui ont été les premiers à passer à la trappe dans différents États, comme le note le Parlement européen. En France, de nombreuses associations de femmes ont vu baisser leur subvention de 10 à 20 % sur 3 ans, parfois même 30%. Ces réductions ont des effets bien plus graves lorsqu'elles concernent des associations dans l'hébergement d'urgence ou l'aide alimentaire.

Conclusion

L'éclairage apporté ici sur les effets particuliers de la crise sur les femmes, même partiel, porte quelques enseignements... et il réactive certains impératifs. D'abord, l'évidence qu'aucune politique ne devrait être décidée aux niveaux national, régional ou international sans analyse préalable de ses effets sexués. C'était un engagement de la part des États lors de la 4^{ème} Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995, qui devait être appliqué dans tous les domaines, économique, social, etc. mais qui reste très largement lettre morte.

De même, les programmes des partis politiques comme les propositions portées par les organisations du mouvement social devraient systématiquement intégrer la dimension de

¹⁵ Cf. notamment « Retraites, l'heure de vérité » Syllepse 2010. Coordination JM. Harribey, P. Khalfa, C. Marty

genre et l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration et la construction d'alternatives. Non seulement parce qu'il s'agit d'une exigence de justice sociale, ce qui serait en soi suffisant, mais parce que les politiques en matière d'égalité constituent une partie de la solution pour sortir de la crise.

Remonter à l'origine des mécanismes qui conduisent aux inégalités de genre permet en effet de prendre conscience de l'importance de tout un pan de l'activité humaine, jusque-là assurée essentiellement par les femmes, qui concerne l'économie du soin et le lien social : travail invisible et gratuit réalisé dans la sphère privée, et travail sous valorisé dans la sphère publique. Analyser l'impact de l'austérité sur les femmes et les groupes les plus défavorisés rappelle - cruellement - l'importance pour le bien-être collectif de l'existence d'une protection sociale de haut niveau et de services publics de qualité. Alors qu'ils nécessiteraient d'être développés (notamment les crèches, structures d'aides aux personnes en manque d'autonomie,...), ils sont précisément attaqués de toutes parts. Ces secteurs, outre leur caractère essentiel, représentent un potentiel énorme pour une croissance tournée vers les besoins sociaux.

L'austérité n'est pas inéluctable et d'autres solutions existent¹⁶. Les contraintes qui sont mises en avant par les gouvernants - pressions exercées par les marchés financiers, fonctionnement de l'Union européenne, pacte de stabilité, ... - pour justifier leurs politiques régressives sont certes bien réelles. Mais ce ne sont pas des lois naturelles, elles ne sont que l'expression d'un carcan construit par les gouvernements successifs qui se sont progressivement eux mêmes livrés à l'emprise de la finance. Ce qui a été construit peut être déconstruit. Les gouvernements de nos pays sont élus par les peuples, ils sont censés respecter leur volonté. Les marchés financiers ont peur de l'expression de la volonté des peuples, on a vu leur panique lors de l'annonce que les Grecs allaient être consultés par référendum. Si les marchés financiers sont trop écoutés, c'est que les peuples ne se font pas assez entendre.

Dans le contexte actuel, la mobilisation populaire est donc essentielle. La crise doit être l'occasion de changer radicalement d'orientation, de redéfinir le modèle de société et de transformer profondément les modes de production et de consommation. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques pour répondre prioritairement aux besoins sociaux et environnementaux et soumettre l'économie à cet objectif. Les besoins du quotidien, l'économie de soins, le lien social, parce qu'ils sont de plus en plus menacés du fait de la crise, retrouvent une importance oubliée. Il y a une réelle opportunité pour que ces préoccupations - qui sont encore aujourd'hui trop souvent celles des femmes mais qui doivent devenir celles de tous - deviennent une raison majeure de se mobiliser. Peser plus fort que les marchés sur la base d'exigences incontournables, créer une dynamique au niveau des populations de l'Europe, voilà l'enjeu actuel.

Références

- AWID, « *L'impact de la crise financière sur les femmes en Europe de l'Ouest* », Wendy Harcourt.
- BIT, « *Tendances mondiales de l'emploi des femmes* », 2009.

¹⁶ Voir *Le piège de la dette de la dette publique*, Attac, Éditions Les liens qui libèrent, avril 2011. Ou *Le manifeste d'économistes atterrés*, Les liens qui libèrent, 2010.

- CSI, « *Vivre dans l'insécurité économique: les femmes et le travail précaire* », mars 2011.
- EIGE (European Institute for Gender Equality), « *Report Reconciliation of Work and Family Life as a Condition of Equal Participation in the Labour Market* », 2011.
- Ivošević Vanja, « *Les réformes des pensions en Europe et leur impact sur les femmes* », septembre 2009.
- OCDE, « *Rapport sur l'initiative de l'OCDE pour la parité: l'égalité entre hommes et femmes en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat* », mai 2011.
- Parlement européen, Résolution du 17 juin 2010 sur les aspects relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte de la récession économique et de la crise financière (2009/2204 INI).
- Parlement européen, Résolution du 19 octobre 2010 sur les salariées en situation de travail précaire (2010/2018INI).
- S. Seguino, « *The global economic crisis, its gender and ethnic implications, and policy responses* » Gender & Development, Vol. 18, July 2010.